

Bois-d'Amont

Projet Eoljoux retoqué : l'association SOS Vent d'Amont rassurée mais vigilante

Le 20 mai 2015, une association refusant le projet Eoljoux, SOS Vent d'Amont, était créée dans le but de préserver la santé et les intérêts de tous les habitants des villages et la beauté de leurs paysages. Depuis, elle a mené diverses actions auprès des autorités suisses et françaises sur toutes sortes de terrains.

Hier à 18:15 - Temps de lecture : 2 min



[01 / 03](#)

Depuis 2016, des pancartes montent l'opposition d'une partie des habitants au projet Eoljoux. Photo Progrès /Daniel MORET ES JEAN



[02 / 03](#)

Depuis 2016, des pancartes montent l'opposition d'une partie des habitants au projet Eoljoux. Photo Progrès /Daniel MORET ES JEAN



03 / 03

Depuis 2016, des pancartes montent l'opposition d'une partie des habitants au projet Eoljoux. Photo Progrès /Daniel MORET ES JEAN

Lorsque le verdict du tribunal administratif cantonal est tombé le 17 mars en fin de matinée, [les membres de SOS Vent d'Amont ont poussé un soupir de soulagement](#). Le président de l'association, Noël Cretin, reste toutefois craintif redoutant la « force pécuniaire » des industriels du vent qui pèse sur ce dossier.

« Avant de crier victoire, nous espérons qu'Eoljoux, qui s'apprête à faire recours de la décision du tribunal cantonal devant le fédéral à Berne, sera également débouté », a déclaré le président, « dans la mesure où la décision cantonale a été motivée par le non-respect des lois fédérales de l'environnement, notamment de l'Institut Fédéral des Paysages, de l'Avifaune... et j'en passe. Selon les sources des associations vaudoises anti-éoliennes, le tribunal fédéral ne peut pas déjuger le cantonal. Mais qui sait ? »

Jusqu'ici, la demande d'annulation du projet était non recevable

Au mois d'octobre 2020, l'association SOS Vent d'Amont adressait encore des courriers à Mmes Ruiz et Mettraux, respectivement cheffes cantonales de la Santé et de l'Environnement, pour démontrer que les habitants de Bois-d'Amont étaient les plus impactés par le projet Eoljoux. Cette réalisation industrielle faisant fi de la convention d'Espoo dont la Suisse est signataire.

« L'implantation des éoliennes au lieu-dit Les Grands Plats étant située à 800 mètres du village de Bois-d'Amont, des effets néfastes sur la santé des habitants sont à craindre. D'autre part, l'incidence de l'écoulement des huiles utilisées pour les rotors des éoliennes dans les anfractuosités d'un sol calcaire peut s'avérer dangereuse sur la majorité des sources résurgentes au-dessous des Grands Plats ».

[Michel Puillet, maire de Bois-d'Amont](#)

LE PROGRES 27 MARS 2021

« C'est une très bonne nouvelle pour notre village de Bois-d'Amont, nos habitants, nos hébergeurs et nos touristes. C'est aussi une belle bataille gagnée par les associations opposées au projet. »